

La Maison-Dieu, 191, 1992, 69-82

Bernard CHÉDOZEAU.

LE MISSEL DES FIDÈLES ET LA PARTICIPATION A LA MESSE

A l'époque médiévale, le laïc assiste à des offices dont il ne possède pas le texte ; de nos jours, chaque fidèle qui le souhaite possède des missels ou des ouvrages comme *Prions en Église* * dont il dispose librement.

Une évolution des plus difficiles s'est opérée, sans cesse freinée par le fait que *seul le prêtre* offre directement l'eucharistie et que le sacerdoce baptismal est en ce domaine seulement de participation. Les modes de cette participation du laïc à la prière liturgique et à la messe se ressentent directement des interprétations données du *statut du laïc* : jusqu'où est-il possible de satisfaire ses revendications en faveur d'une participation plus active et plus étroite à la messe ? D'abord entièrement soumis à la seule explication donnée dans

* Mensuel catholique publié par Bayard-Presses (Paris) depuis cinq ans et connaissant une forte diffusion en France. D'un format réduit (12 x 13 cm, 180 pages environ et imprimé sur un papier ordinaire), il donne chaque jour les textes liturgiques, éventuellement choisis si le calendrier offre plusieurs possibilités.

la prédication de l'évêque et du clerc, le laïc arrache peu à peu, au moins dans certains milieux français, une participation plus active, qui reste évidemment d'un autre ordre que celui de la célébration du prêtre.

L'évolution est d'autre part freinée parce que, depuis les 16^e et 17^e siècles, la querelle sur *le sens de la prière* et sur le rôle de l'intellect et des pensées en elle, a été renouvelée. La définition de la prière (du clerc comme du laïc) est toujours partagée entre la définition paulinienne des « gémissements ineffables » que l'Esprit pousse dans le fidèle qui prie, et l'intervention des pensées humaines (et de la méditation) ; et d'autre part se pose la question de l'*indoles didactica* : s'agit-il seulement de rendre à Dieu le culte qui lui est dû, ou bien la liturgie apporte-t-elle au fidèle un enseignement didactique¹ ?

Après le concile de Trente, une nette volonté d'explication s'est affirmée, mais elle a revêtu des formes très différentes. Pour les uns, il est exclu de permettre au laïc de s'appropriier *par lui-même* l'*eruditio* dont parlent les textes conciliaires : outre l'interdiction de donner la messe en langue vernaculaire, c'est au clerc et plus précisément à l'évêque que sont confiées l'explication et la prédication, toujours orales semble-t-il. Mais Port-Royal et les jansénistes proposent une attitude entièrement différente, qui consiste à fournir au laïc, grâce au livre imprimé, les traductions et les explications tant bibliques que liturgiques qui lui permettront de *se prendre lui-même en charge*; le médiateur du clerc et sa relation avec le laïc sont alors profondément repensés. L'époque moderne ne semble pas être allée beaucoup plus loin que les Messieurs de Port-Royal.

1. Sur plusieurs points des pages qui suivent, je dois beaucoup à l'article du P. Pierre-Marie Gy, « La Liturgie entre la fonction didactique et la mystagogie », *La Maison-Dieu*, 177, 1989, p. 7-18.

Avant le concile de Trente : le chœur prie seul

Un détour par l'époque médiévale est indispensable pour comprendre les méfiances et les sources du conflit. Certes, il n'est pas facile de connaître le rôle exact reconnu au laïc dans la liturgie médiévale et avant le concile de Trente ; la question se pose encore au cours des 17^e et 18^e siècles (jusqu'à l'époque où le livre imprimé se répand). On peut cependant en avoir une idée très approximative à partir de deux éléments, la disposition intérieure des églises et les affirmations des liturgistes de l'époque classique.

Il faut d'abord savoir qu'à partir du 12^e siècle la définition de l'ordre canonial selon le modèle monastique accentue la partition entre clercs et laïcs. Jusqu'aux 17^e-18^e siècles, toute église pourvue d'un collège de prêtres sépare par un *jubé* le chœur de la prière des clercs et la nef, réservée aux dévotions des laïcs ; toutes les cathédrales et toutes les collégiales, d'autres églises ou chapelles encore, sont distribuées de la sorte.

Pendant ces longs siècles, dans des églises qui sont d'abord et parfois exclusivement l'endroit où les chanoines chantent l'office (et qui, à ce titre, sont parfois sans nef, comme plusieurs cathédrales mêmes), *la liturgie ne concerne pas les laïcs*, qui dans l'indistinction de la nef (sans sièges) s'appliquent à des dévotions qui leur sont propres. Les messes pour laïcs se disent sur des autels placés devant le *jubé*, ou contre les piliers de la nef, ou encore dans les chapelles latérales qui se multiplient alors. Les laïcs ne sont pas spectateurs des offices célébrés dans le chœur que clôt le jubé — au moins en principe, car il y a toujours des places dans le chœur pour les « laïcs de distinction » —. Au 17^e siècle encore, les rituels rigoristes veillent à interdire aux laïcs l'accès des stalles du chœur.

Dans la nef, ces laïcs ne peuvent guère s'associer que d'intention à des prières qu'ils ne semblent ni

connaître ni comprendre. Ils ne connaissent pas le latin, il existe peu ou pas de traductions de l'ordinaire de la messe, et le livre imprimé n'est pas encore apparu. Selon les liturgistes du 17^e siècle, les laïcs récitent le chapelet, s'associent au chant des psaumes, éventuellement (et tardivement) lisent leurs *Heures*, qui d'ailleurs ne sont en rien les *Heures* du clerc. Ainsi, tout sépare le clerc, homme de prière, du laïc exclu du chœur priant, sans statut défini et qui semble réduit au rôle de spectateur passif. Cette description trop sommaire et qui mériterait des recherches spécifiques n'implique aucun jugement sur la dévotion des laïcs du temps ; mais on peut se demander si ce n'est pas au moins pour partie cet état de choses que dénoncent les protestants lorsqu'ils voient dans la messe un « mystère d'iniquité ».

Les prescriptions du concile de Trente : retour à la participation

Le concile de Trente se caractérise par un effort important pour satisfaire aux revendications du laïc, mais en lui communiquant l'enseignement de la foi par le seul médium oral du clerc.

Les Pères soulignent que la messe contient une importante *populi fidelis eruditio*, ce que l'abbé Chanut traduit par « de grandes instructions pour les fidèles » : mais comment les fidèles laïcs y accéderont-ils ? Le point majeur, qui sera au cœur du conflit, est que les *Pères conciliaires excluent que le laïc accède par lui-même à cette eruditio* : ils refusent ainsi que la messe soit célébrée en langue vernaculaire, et ils chargent les évêques et les clercs du soin d'apporter au fidèle laïc les explications nécessaires en des prescriptions d'une importance capitale :

« ... Que souvent [*les pasteurs*] expliquent [*exponant*] quelque chose de ce qui se lit à la messe ; et particulièrement [*inter cetera*] qu'ils s'attachent à faire entendre [*declarent*]

quelque mystère de ce Très-Saint Sacrifice, surtout les jours de dimanches et de fêtes². »

S'ils n'acceptent donc pas que les laïcs accèdent d'eux-mêmes aux textes liturgiques, les Pères tridentins n'en veulent pas moins une participation plus consciente à la messe, grâce à des explications sur les lectures (épîtres et évangiles) et sur « quelque mystère » de la messe. Faut-il donner un sens différent au verbe *exponere*, appliqué aux lectures, et au verbe *declarare*, qui concerne le mystère lui-même ? Les Pères semblent distinguer entre les deux modes de ce qui, très vite, recevra en fait le nom global d'*explication*³.

La spécificité de l'Église de France vient de ce qu'elle se divise au cours des siècles classiques sur le sens et le mode de ces explications, et par conséquent sur le statut reconnu au laïc. Deux grandes voies, peut-être deux écoles se définissent : une école stricte, plus spirituelle peut-être, plus conforme à la lettre des prescriptions tridentines, à la fois qui insiste sur la séparation du laïc et du clerc et qui freine toute intrusion des pensées dans la prière ; cette école explique les cérémonies et le mystère de la messe *sans donner la traduction des textes sacrés*⁴. L'autre école,

2. « ... Ut frequenter [pastores] ex iis, quae in Missa leguntur, aliquid exponant ; atque inter cetera sanctissimi hujus sacrificii mysterium aliquod declarent, diebus praesertim dominicis, et festis » (sess. 22, *Doctr. de sacrif. missae*, c. 8). La traduction est de l'abbé Chanut (éd. de 1686, à destination des Nouveaux Convertis).

3. En France, et avec les explications du texte biblique, ces analyses donneront naissance à l'*explication de texte*.

4. On ne dira rien ici des explications des épîtres et des évangiles des dimanches et des fêtes (*ea quae leguntur*), mais le lecteur se rappelle que de tels ouvrages sont expressément interdits par l'*Index* espagnol et qu'ils le resteront jusqu'à la fin du 18^e siècle (v. B. Chédozeau, *Bible et Liturgie en Français*, Cerf, 1990). La France ne connaît guère de théologiens adoptant des positions aussi restrictives, et même les plus réservés acceptent la publication des épîtres et des évangiles des dimanches et fêtes en traduction française (avec quelques exceptions individuelles). Il en est tout autrement de l'ordinaire de la messe, notamment du canon, qui touche au cœur même de la religion.

plus intellectuelle, faisant confiance à la raison et reconnaissant au laïc un rôle actif, *appuie les explications sur la traduction de la liturgie.*

Explications excluant la traduction

Chronologiquement, les premières solutions retenues ont en commun d'exclure toute traduction, tout accès du profane à un texte sacré réservé au clerc qui seul en possède la clé. Ces solutions sont de deux sortes. La première consiste à proposer au laïc *des prières parallèles à celles du célébrant*, de façon à obtenir une union d'« intention ». Chacune des prières proposées est rapportée à un geste du célébrant : « Quand le prêtre monte à l'autel », « A l'*Orate fratres* », « A l'Élévation », par exemple, et elle en donne un sens spirituel. Il ne s'agit pas d'une traduction des prières du prêtre mais d'un texte parallèle qui en donne l'esprit ; par ailleurs, le laïc ne répond pas aux prières dialoguées. La messe n'est pas « expliquée » en un sens intellectuel, mais le laïc est associé à l'intention même de chacune des prières. Ainsi apparaissent des « prières pour s'associer d'intention aux prières du prêtre », qui se maintiendront dans les missels pour les fidèles jusque dans les années 1950 ; elles y précèdent en général la traduction de l'ordinaire de la messe. Ces prières très spirituelles et d'esprit archaïque peuvent être considérées comme de la stricte tradition cléricale catholique, et à une époque récente encore, elles étaient conseillées de préférence à la lecture des prières de l'ordinaire en traduction. Cette solution souligne la distinction du clerc et du laïc ; elle ne porte pas à une méditation intellectuelle et elle ne se soucie pas de la compréhension spéculative du mystère de la messe ; mais elle favorise une participation de croyance et de foi.

L'autre solution consiste à fournir une explication des prières du célébrant, mais *sans les traduire* ; le meilleur exemple en est donné par un ouvrage de J.-J. Olier. Plus intellectuelle que la précédente en ce

que les auteurs veulent rendre compte de la cohérence logique du sacrifice, cette solution n'en est pas moins risquée.

Pourvu qu'on ne prenne pas trop à la lettre ces indications, on peut affirmer que les solutions qui refusent toute traduction du texte sacré (et qui sur ce point se rattachent aux choix plus stricts encore de l'Église baroque méditerranéenne) renvoient plutôt à l'École française de spiritualité, très théocentrique, moins théologique que mystique, qui exalte la spécificité du prêtre et qui ne se reconnaît pas d'abord dans l'antiromanisme des gallicans. Cette spiritualité reste méfiante à l'égard des pensées. La relation avec la divinité, et plus encore le christocentrisme, ne s'appuient pas d'abord sur la raison et l'intellect mais sur d'autres moyens humains comme l'affectivité et la sensibilité (sans les « excès » de l'Église baroque méditerranéenne), et aussi sur l'action dans le monde. Le meilleur exemple de ce type de laïc est fourni par le baron de Renty, qui par approfondissement de sa spiritualité, croit devoir cesser de lire son bréviaire⁵. Cette école, qui se rattache certainement à la meilleure tradition catholique, est représentée de nos jours encore.

Explications et traductions

C'est une tout autre définition du laïc qui se propose après le milieu du siècle, dans les années 1670-1690 ;

5. Voir G. J.-B. de Renty, *Correspondance*, éd. R. Triboulet, Desclée de Brouwer, 1978, lettre 194, p. 512 : « ... En suite que j'ai quitté il y aura un an la Semaine sainte le Bréviaire, toutes mes formes et toutes mes pratiques m'ont abandonné, et maintenant au lieu de m'en servir de moyens pour aller à Dieu, elles m'y seraient des empêchements [...]. Je porte pour l'ordinaire [...] en moi une vérité expérimentale et une plénitude de la présence de la très Sainte Trinité, ou bien d'un mystère qui m'élève par une simple vue à Dieu... » C'est là une attitude presque opposée à celle des port-royalistes, puis des jansénistes.

elle ne doit pas être séparée de l'entreprise port-royaliste de traduction de l'ensemble de la Bible (1665-1693). Elle consiste à proposer en français à la fois des « explications des parties de la messe », d'une part, et de l'autre la traduction même de l'ordinaire de la messe. Certes, quelques tentatives avaient déjà été menées en ce sens, mais deux ouvrages ont eu une immense influence. Il s'agit, d'une part, d'une explication donnée par l'archevêque de Rouen Fr. de Harlay, en un ouvrage que son neveu devenu archevêque de Paris fera distribuer gratuitement aux Nouveaux Convertis (1685-1686) ; et surtout d'une *Explication des parties de la messe* qui constitue le chapitre III de la préface à l'*Office de la Semaine Sainte* de Nicolas Le Tourneux (1673). Il faut se rappeler que les « offices de la Semaine sainte » (il y en a eu plusieurs dans la seconde moitié du 17^e siècle) ont été la première forme de ce qui devait par la suite devenir le *Missel* des laïcs ou des fidèles ; on y trouve l'ordinaire de la messe en latin-français, suivi de l'office de chaque jour de la semaine sainte (messe, vêpres et complies, sans les petites heures et l'office de nuit).

Parmi ces ouvrages, l'*Office de la Semaine Sainte* de N. Le Tourneux, proche de Port-Royal, a été le plus répandu grâce aux réseaux port-royalistes. On ne peut dans un court article étudier ce texte si important, qui donne (à la suite de Saint-Cyran) une explication spirituelle et historique des parties de la messe ; le lecteur pourra s'y reporter et voir le lien étroit établi entre cette explication et la traduction de « La Sainte Messe » qui suit, sur deux colonnes latin-français.

En fait, l'*Office de la Semaine Sainte* n'est, aux yeux de Le Tourneux, qu'une partie du *Bréviaire romain* dont ce liturgiste donne la traduction entière en 1688. En d'autres termes, c'est l'ensemble de l'office du clerc (accompagné d'explications) qui est ainsi traduit, et tout donne à penser que les Messieurs auraient volontiers prescrit aux laïcs la lecture du *Bréviaire* ; au début

du 18^e siècle, Grancolas donne ainsi un *Bréviaire pour les laïcs*.

Les écoles en conflit

Deux écoles s'affrontent désormais. Au sein de ce qu'on peut appeler *l'Église de l'écrit imprimé*, et grâce aux efforts des port-royalistes et des jansénistes, les laïcs ont à leur disposition à la fin du 17^e siècle tous les ouvrages liturgiques (et bibliques) en traduction :

- Pour les plus dévots, le *Bréviaire romain* de N. Le Tourneux (1688) et la *Bible* de Messieurs de Port-Royal (achevée en 1693).
- Pour le plus grand nombre, avec la traduction des livres bibliques, celle de *l'ordinaire de la messe*. Cette dernière traduction est reprise dans de très nombreux livres de piété (où elle semble parfois n'avoir que faire), ou encore à la suite de *l'Imitation*.

Il en naît deux ouvrages appelés à un avenir différent. *Le Manuel du Chrétien* contient avec l'ordinaire de la messe (en latin-français et parfois, de façon polémique, en traduction française seule), le Nouveau Testament, les Psaumes, *l'Imitation*; ce livre fut extrêmement répandu et il faudra étudier le type de dévotion qu'il a induit. Concurremment avec lui, le *Missel des fidèles*, apparu au début du 18^e siècle, inaugure un genre qui s'imprimera encore dans les années 1950 ; il supplante au cours du 19^e siècle le *Manuel du Chrétien*.

Mais de nombreux clercs représentants de l'autre école restent formellement opposés à ces explications et traductions ; ils estiment que le texte sacré doit garder son mystère et que l'usage des traductions induit dans la dévotion un usage des pensées qui n'est pas bénéfique. Dom Guéranger sera leur porte-parole au 19^e siècle, et ils ont des représentants de nos jours encore.

Les deux statuts du laïc

Bref, en France, aux siècles classiques et conformément aux prescriptions tridentines, dans l'une et l'autre école, le laïc assiste à la messe : il la voit (puisque les jubés et le chancel sont dans leur immense majorité détruits) ; il l'entend (les orgues sont transportées le plus souvent de la tribune du jubé à la tribune du fond de la nef, déplacement qui provoque une évolution essentielle dans le sens de la musique religieuse) ; le clerc la lui explique (et il s'adresse à lui non plus depuis le haut du jubé mais dans la nouvelle chaire à prêcher située au milieu de la nef) ; enfin le laïc est invité à s'associer d'intention aux prières du célébrant.

Mais s'il se rattache à l'Église de l'imprimé, ce même laïc est associé aux prières de la messe d'une façon très différente, qui n'est probablement pas plus riche que la précédente mais qui s'adresse en lui à d'autres facultés ; il dispose, en effet, des missels et autres ouvrages qui lui permettent de suivre en traduction les prières du prêtre, d'une façon plus intellectuelle et, si l'on ose dire en ce domaine du mystère, logique, bref en une autre interprétation du sacerdoce des fidèles.

Les deux conceptions s'opposent profondément, et l'une condamnera l'autre dans les célèbres propositions 79-86 de la bulle *Unigenitus* (1713). Certes, pour l'une comme pour l'autre, la messe est de toute façon un mystère incompréhensible à la raison du célébrant lui-même, et le sacrifice eucharistique est le fait du seul clerc ; plus généralement, c'est par le chant de l'« office » latin que se définit le clerc, porté aux nues dans les deux écoles, et doctrinalement distingué d'un laïc exclu de toute participation au sacrifice eucharistique allant au-delà de l'union d'intention.

Mais la première école (encore que cet aspect soit plus discret en France que dans les pays baroques méditerranéens que sont l'Espagne, le Portugal ou

l'Italie) entend accentuer l'écart entre un laïc auquel sont proposées purement et simplement *d'autres dévotions* (très affectives et sensibles), et un clerc qui se réserve les exercices fondamentaux de la religion. L'autre école, propre à la France semble-t-il, mais qui n'est pas l'École française de spiritualité, tient compte des exigences nées chez le laïc du développement de la prose imprimée. Elle refuse de ne pas mettre en jeu les forces vives de la raison et de l'intellect, et l'un des meilleurs exemples en est fourni par la réhabilitation des « pensées » dans la dévotion telle que la définit le *Traité de l'Oraison* de P. Nicole, en 1679. Sans confondre le clerc et le laïc, cette école se donne pour but de rapprocher autant que faire se peut le second du premier. Tout en reconnaissant la dignité du prêtre, elle rappelle le sacerdoce des fidèles ; comme elle lui fait une obligation morale de la lecture de la Bible, elle tend à agir de même pour la lecture de la traduction de l'ordinaire de la messe et plus généralement du Bréviaire. On voit à quel point divergent les interprétations relatives aux prescriptions tridentines sur l'« explication » de la messe.

Participation de la raison ou du cœur ?

Ainsi, deux grandes interprétations semblent avoir été données dans l'Église des prescriptions du concile de Trente en matière liturgique.

D'une façon générale, il s'agit de savoir quelle place on peut reconnaître aux moyens humains et à l'apport propre de l'homme. Pour les uns, ce sont plutôt les « pensées » et la raison, l'intellect, qui sont suspects ; pour cette Église plus proche de la Tradition, les « moyens humains » à exploiter chez le laïc sont plutôt ceux du cœur et des larmes, l'affectivité et l'esprit de pénitence ; ces clercs ne font pas confiance à la lecture des textes, moins encore à leur traduction, pour la transmission de la foi et de la dévotion. Si c'est en effet l'Esprit qui prie en l'homme, comment concilier

les « pensées » et la méditation avec les « gémissements ineffables » dont parle l'Apôtre, avec l'*illuminatio* qui est au cœur de l'oraison ? Pour ces clercs, les *explications* que Trente prescrit pour l'*eruditio* de la messe ne peuvent être que des explications de spiritualité données de préférence oralement par le prédicateur, le directeur ou le confesseur. Explications de type intellectuel et traductions sont inutiles. Le laïc conserve un statut inférieur ; il s'unit d'« intention ».

Pour les autres, ce sont d'abord l'affectivité et les passions qu'il faut sans cesse brider en l'individu ; en l'homme, la raison et l'intellect semblent les moins affectés par la faute originelle. Il y a là des « moyens humains », comme dit P. Nicole, qui peuvent fonder la foi et la dévotion et qui trouvent par excellence un lieu d'application dans la lecture des textes sacrés en traduction. Pour cette école, l'*explication* n'est pas seulement spirituelle ; elle projette sur le texte une lumière grammaticale et critique, logique et surtout *historique*, qui est difficilement conciliable avec les perspectives de l'autre école. Mais pour ces groupes port-royalistes et jansénistes, cela signifie que c'est en fonction et à partir des critères et des valeurs de la naissante *science du laïc* que doivent se lire et s'approcher les textes sacrés, et même les textes liturgiques, l'*Index librorum prohibitorum* ayant lieu de s'exercer contre des écrits et non contre des lecteurs. Chez ces clercs, et au grand scandale de leurs adversaires, à côté des valeurs traditionnellement religieuses s'affirment, pour bientôt s'imposer, les valeurs autonomes du laïc. L'Église catholique aura la plus grande peine à gérer ce conflit.

De nos jours, la recherche de l'équilibre

Jusque dans les années 1950, la situation du laïc dans la liturgie est restée celle qui s'est laborieusement définie du 16^e au 18^e siècles, lors des conflits entre les ports-royalistes (sans les excès des jansénistes dont on ne peut parler ici) et leurs adversaires.

Dans la première moitié du 20^e siècle, le laïc qui le souhaite peut suivre dans son *Missel pour les fidèles* l'ordinaire de la messe en latin et/ou en traduction française. Il hérite d'une situation qui a été définie par les port-royalistes, qui auraient souhaité que tous les fidèles participent ainsi plus consciemment à la messe.

Mais au début de ce siècle encore, cette visée soulève chez de nombreux clercs des oppositions sensibles de plusieurs manières. Certes, les lectures sont expliquées (épîtres et évangiles). Pourtant, d'autres historiens diront s'il est proposé systématiquement dans la prédication des explications « de quelque mystère » de la messe, et bien d'autres réserves sont perceptibles : — dans l'opposition formelle à toute prononciation en langue vernaculaire des prières liturgiques (et dans le chant de l'office en latin, d'innombrables moines, frères lais ou religieuses non latinistes témoignent de ce qu'on peut prier sans avoir accès à la traduction) ; — par la présence discrète, dans les *Missels pour les fidèles*, des « Prières pour s'unir d'intention aux prières du célébrant », qui révèlent la force des résistances à l'égard de tout risque de rationalisation excessive de la prière ; — enfin dans le fait que ces fidèles des 19^e et 20^e siècles ne se voient pas toujours offrir les explications magistrales données au 17^e siècle sur le sens historique des « parties de la messe » ou de la messe elle-même, et on est même tenté de parler de recul par rapport aux positions hardies qu'avaient adoptées sur ce sujet les port-royalistes du 17^e siècle finissant.

Les choses changent avec Vatican II. Comme le souligne le P. Gy, avec le Concile « le principe de l'*indoles didactica* devient une des clés du programme de réforme liturgique », et la liturgie chrétienne, tout en étant culturelle en elle-même, est en même temps éducation de la foi pour rendre un culte à Dieu⁶, principe qui « avait dans une large mesure été oublié ».

6. *Art. cit.*, p. 10-11.

Pourtant, après les trop sommaires remarques précédentes, il est permis de dire que cela avait été une des préoccupations majeures des groupes se rattachant, de près ou de loin, aux orientations des Messieurs de Port-Royal. Bien des œuvres du temps comme la traduction et les explications de N. Le Tourneux pour la *Semaine Sainte* et le *Bréviaire romain*, puis le développement très conflictuel des missels pour laïcs, sont expressément inspirées par cette volonté d'associer aussi étroitement que possible le laïc à une liturgie qui, certes, reste pour l'essentiel « une action accomplie par le ministère exclusif des clercs », mais qui entend aussi établir « un contact effectif avec le peuple de Dieu »⁷.

Qu'il s'agisse du danger de rationalisation de l'oraison ou, au contraire, de l'abus dans le sens de la prière conçue comme des « gémissements ineffables » ; ou qu'il s'agisse de la crainte de voir altérer la distinction du clerc et du laïc par une confusion de leurs fonctions respectives, il y a là autant de difficultés qui, de nos jours comme au 17^e siècle, rendent malaisée la définition du rôle de la liturgie pour le laïc.

Bernard CHÉDOZEAU.

⁷ Art. cit., p. 11.